

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Je suis victime d'une escroquerie, d'une discrimination, que puis-je faire?**

**En pleine séparation conflictuelle, comment me faire aider ?**

**Que faire en cas de litige avec une administration ?**

**Mon propriétaire ne veut pas me rendre la caution et je ne sais pas quelle procédure engager, vers qui me tourner ?**

**Mes voisins me font vivre un enfer, comment apaiser la situation ?**



Habitant.e.s de Rennes, de la Métropole et au-delà, professionnel.le.s, jeunes...Chacun est concerné à un moment ou à un autre de sa vie par le besoin d'être informé ou conseillé sur ses droits et d'être accompagné pour les faire valoir.

De nombreux professionnels du droit et de la résolution amiable des litiges, acteurs institutionnels et associatifs se mobilisent cette année pour répondre à l'invitation du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35) et de la Ville de Rennes pour réaliser cet événement.

Cet évènement s'organise en lien avec la Journée nationale de l'accès au Droit qui se tient chaque année dans toute la France.



Pour sa troisième édition, Place des droits se tient du **23 au 25 mai 2022**. Plusieurs temps sont proposés et sont à retrouver dans le [programme suivant](#). Forum jeunesse, points information dans les quartiers, ... toutes les propositions de l'évènement sont **gratuites et ouvertes à toutes et tous**.

À noter, deux temps particuliers :

- Le **lundi 23 mai à 18h** se tiendra à la Chambre des notaires, une **conférence décalée " Le droit au bon endroit"** abordant sous un aspect ludique le droit dans notre quotidien. Inscription via le [lien suivant](#)
- Dès à présent, il est possible de prendre **rendez-vous en ligne** auprès de professionnels du droit pour des conseils personnalisés, en appelant le 08.00.95.35.45 (*Appel gratuit – n° vert Info sociale en ligne*).

## Contacts

Ville de Rennes - [spdm@ville-rennes.fr](mailto:spdm@ville-rennes.fr)

&

Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine - [cdad-ille-et-vilaine@justice.fr](mailto:cdad-ille-et-vilaine@justice.fr)